

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de
CHF 10'750'000.- pour financer les travaux de rénovation et de transformation de
l'ancienne policlinique de la rue de César Roux 19 à Lausanne**

Mesdames, Messieurs les Députés,

La commission 11_564 nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie en date du jeudi 14 juin 2012 dans la salle de conférences 55 du DFJC à la rue de la Barre 8, à Lausanne.

Assistaient à la séance Mesdames les Députées Christa Calpini, Valérie Schwaar, Monique Weber-Jobé et Messieurs les Députés Jean-Marc Chollet, Michel Collet, Jacques-André Haury, Hans-Rudolf Kappeler, Serge Melly et le rapporteur Jean-Luc Chollet, remplaçant Philippe Modoux et confirmé dans ses fonctions.

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon était accompagnée de Monsieur Philippe Pont, chef du SIPAL, de Madame Edith Dehant, cheffe de projet à l'office précité et de Madame Chantal Ostorero, directrice générale de la DGES. Notre secrétaire parlementaire Monsieur Florian Ducommun a, comme à l'accoutumée, rédigé les notes de séance avec rapidité et efficacité. Nous l'en remercions.

Quoi de mieux qu'une visite sur place pour estimer de visu ce qui nous est demandé, d'autant que l'ancienne PMU n'est qu'à un jet de pierre de l'endroit où nous siégeons.

Proposition sitôt acceptée par la commission et qui nous permet de constater que, globalement, le bâtiment a plutôt bien résisté à ses 110 ans, même si certains composants ont subi l'outrage du temps.

Ainsi en est-il de la façade nord dont l'aspect lépreux n'est guère engageant. Donnant sur une arrière cour pas plus engageante dont on nous assure qu'une fois débarrassée de ses voitures – à l'exception de 6 places au lieu de 25 actuellement – celle-ci retrouvera un aspect plus accueillant. Nous ne demandons qu'à croire quand bien même la cage extérieure du monte-charge, appelé à durer, tristement talochée d'un non moins triste béton, mérite un traitement plus en adéquation avec l'aspect du reste de la façade. Mais c'est au sujet des fenêtres que la discussion fût la plus animée. D'aucuns voyaient en ces vestiges d'une époque lointaine un témoin à conserver avec ces verres délicieusement inégaux. D'autres ne comprenaient pas pourquoi on chaufferait les pattes des moineaux, en l'occurrence des pigeons, au nom d'un passéisme dépassé. Finalement, tout le monde en a conclu qu'au SIPAL on était assez intelligent pour faire une pesée d'intérêt correcte entre attachement au passé et économies d'énergie et la discussion s'est achevée là, faute de combattants. Un dernier regard, avant de nous en retourner, sur l'escalier extérieur de secours, véritable ode à New York du temps de West Side Story ! Appelé à disparaître, remplacé par une nouvelle cage d'escalier intérieure, gageons qu'il fera le bonheur de quelque ingénieur bricoleur sacrifiant l'esthétique à la fonctionnalité.

De retour à la salle de conférence, un tour de table dégage l'unanimité sur ce projet sous réserve de quelques questions et remarques. Madame Lyon constate quelques similitudes entre le dossier que nous traitons et celui de l'ancienne école de chimie. Au départ un bâtiment « sur l'âge » mais méritant d'être conservé, le choix entre une rénovation dite lourde sans avoir la garantie que les millions supplémentaires investis – ou engloutis – se traduiront par une meilleure fonctionnalité, et une rénovation plus douce, plus légère, maintenant tout ce qui peut l'être. Le choix du Conseil d'Etat s'est porté sur la seconde variante et la commission l'approuve. Un bâtiment dédié à l'enseignement a un effet incroyablement positif sur le quartier alentour, son ambiance, son commerce, sa vie. Le délai très court qui nous est imparti est justifié par le désir de commencer les travaux aussi tôt que possible pour profiter de la pause estivale afin de travailler le gros œuvre sans déranger les utilisateurs. A ce propos, les travaux ne se feront évidemment pas en deux mois seulement, mais en une année, et ceci impérativement. En effet, le Département a cherché des locaux de remplacement et, par une remarquable chaîne de solidarité s'étendant jusqu'aux gymnases, a réussi à trouver les surfaces nécessaires mais le tout pour une année.

Nantie des réponses et explications utiles, la commission vote, à l'unanimité, les deux articles du décret, après avoir accepté avec le même score l'entrée en matière. Elle vous recommande bien évidemment d'en faire de même.

Rovéréaz, le 17 juin 2012

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Luc Chollet*